

Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PASSATION DE MARCHES PUBLICS

N°09 /2024

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2023, qui en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, donne délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Haut Vallespir a souhaité lancer un marché public pour la construction d'une station d'épuration d'une capacité de 100 EH et du réseau de transfert à La Bastide ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation initiée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, les groupements SADE/SOL FRERES/VALLESPIR CONSTRUCTION, GIESPER/MAANE0 et TP66/SERPE ont fait parvenir une offre ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres par la Commission MAPA, la proposition du groupement GIESPER/MAANE0 est apparue économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ;

DECIDE

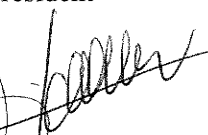
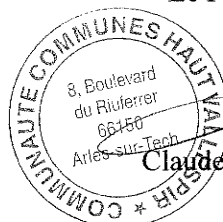
Article 1^{ER} : Il sera conclu un marché public pour la construction d'une station d'épuration d'une capacité de 100 EH et du réseau de transfert à La Bastide avec le groupement GIESPER/MAANE0 dont GIESPER est le mandataire, dont le siège est 24 avenue Georges Pompidou – 31133 BALMA.

Le montant de la dépense pour la construction de la station d'épuration précitée est de 363 971,80 euros HT.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arles sur Tech, le - 9 FEV. 2024

Le Président



Claude FERRER